



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA GENÉTOUZE
DU 6 OCTOBRE 2015**



Le six octobre deux mille quinze (06/10/2015), le conseil municipal de la commune de LA GENÉTOUZE, légalement convoqué le premier octobre deux mille quinze (01/10/2015), s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy PLISSONNEAU, Maire.

| | |
|-------------------------------|---|
| <u>Membres en exercice :</u> | 19 |
| <u>Présents :</u> | PLISSONNEAU Guy – ROY Pierre - ROUTHIAU Jean – MOLLÉ Nathalie – RICHARD Evelyne – COUSSEAU Félix – AUBRET Béatrice – BARTHÉLÉMY Éric - BROSSARD Sylvie – COUSSOT Carole – DELAVAUD Christine – GUIET Jérôme - MACÉ Caroline - PAILLAT Céline – RABILLÉ Laurent - RICOLLEAU François - RENAUD Stéphane |
| <u>Absents ou Excusés :</u> | FRADET Jean-Pierre - LETARD Céline |
| <u>Pouvoirs :</u> | LETARD Céline à RICHARD Evelyne |
| <u>Secrétaire de séance :</u> | MOLLÉ Nathalie |

1. ☞ Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Le compte rendu de la dernière réunion est approuvé

2. ☞ Fonctionnement de la commune :

A. Entretien professionnel

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 76,
Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,
Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux et notamment son article 9,
Vu l'avis du comité technique en date du 22 septembre 2015.

LE MAIRE EXPOSE :

Le décret susvisé du 16 décembre 2014, pris en application d'une disposition de la loi susvisée du 27 janvier 2014, a substitué définitivement l'entretien professionnel à la notation pour l'ensemble des fonctionnaires territoriaux (dès lors qu'ils relèvent de cadres d'emplois de la fonction publique territoriale dotés d'un statut particulier), pour l'évaluation des périodes postérieures au 1er janvier 2015.

La collectivité a donc l'obligation de mettre en place l'évaluation des agents par l'entretien professionnel. Ses modalités d'organisation devront respecter les dispositions fixées par le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 (convocation du fonctionnaire, entretien conduit par le supérieur hiérarchique direct, établissement du compte-rendu, notification du compte-rendu au fonctionnaire, demande de révision de l'entretien professionnel, transmission du compte-rendu à la Commission Administrative Paritaire compétente).

Il appartient à chaque collectivité de déterminer les critères à partir desquels la valeur professionnelle du fonctionnaire est appréciée, en tenant compte de la nature des tâches et du niveau de responsabilité. Ces critères, déterminés après avis du Comité Technique compétent, portent notamment sur :

- les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs
- les compétences professionnelles et techniques
- les qualités relationnelles
- la capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (à l'unanimité) : DECIDE :

- 1. De fixer, dans le cadre de la mise en place, à titre pérenne, de l'entretien professionnel, les critères d'appréciation de la valeur professionnelle tels qu'ils sont définis dans le document support standard du compte-rendu de l'entretien professionnel, annexé à la présente délibération.**
- 2. D'appliquer ce système d'évaluation de la valeur professionnelle à l'ensemble des agents non titulaires de la collectivité.**

B. Poste CAE

Vu la délibération 043/2015 du 9 juin 2015 créant un poste de contrat d'avenir pour 27h annualisée

Vu la démission de la personne recrutée

Vu les candidatures

Monsieur le Maire propose de créer un poste CAE de 12 mois pour 28h hebdomadaires annualisées à compter du 12 octobre 2015

Parallèlement à cela, il propose de supprimer le poste CA pour 27h hebdomadaires annualisées à compter du 12 octobre 2015

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

ACCEPTE les propositions de Monsieur le maire

D'APPROUVER la convention individuelle qui fixe les modalités d'orientations et d'accompagnement professionnel et qui prévoit les actions de formation professionnelle et la validation des acquis de l'expérience

D'AUTORISER le maire à signer la convention avec l'Etat,

D'AUTORISER le maire à signer le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi lié à cette convention sur la base d'un temps de travail de 28 heures hebdomadaires annualisées et d'une rémunération correspondant au S.M.I.C. en vigueur lors de la conclusion dudit contrat à compter du 12/10/2015 et pour une durée de 12 mois

D'OUVRIR les crédits budgétaires nécessaires au financement de ce dispositif.

3. ☞ Commission Patrimoine

A. Ecole Gustave Eiffel – Choix cabinet études

Monsieur ROUTHIAU informe le conseil municipal qu'un appel d'offres a été lancé pour la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de performance énergétique sur l'école Gustave Eiffel

Suite à l'appel d'offres lancé le 15 septembre, 6 entités ont répondu.

Au vu de leur offre, il vous est proposé de retenir la proposition de Luc ROBIN, CABINET BARRE et FIB pour un montant de 29 106 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition des 3 contractants Luc ROBIN, cabinet BARRE et FIB pour 29 106 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat et tous les documents nécessaires.

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget général

B. Evènement « le jour de la nuit »

Monsieur ROUTHIAU informe le conseil municipal que le bureau municipal a souhaité participer à la 7^{ème} édition du jour de la nuit.

Cette manifestation a pour but, notamment, de prendre conscience de la pollution lumineuse.

De ce fait, l'éclairage public de la commune sera entièrement éteint les 10 et 11 octobre. Parallèlement à cela, une animation avec le centre astronomique vendéen aura lieu au stade le samedi 10 à 21h au stade. 3 ou 4 télescopes permettront aux gens d'observer le ciel.

C. Assainissement – rapport 2014

Messieurs RABILLÉ et RENAUD présentent le rapport assainissement 2014

Le Conseil Municipal, NE FAIT aucune observation sur le rapport

4. ☞ Commission Finances :

A. Subvention CCAS et Activités commerciales

Monsieur ROY informe le conseil municipal, qu'au vu des comptes administratifs prévisionnels pour 2015, certains budgets nécessitent une subvention du budget général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DÉCIDE les subventions suivantes (montant maximum) :

| | |
|-------------------------------|--|
| Activités commerciales | 45 000 € (FISAC : montant global non perçu) |
| C.C.A.S. | 6 000 € (subvention annuelle) |

B. Budget général – DM4

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ADOpte** la décision modificative n°4 présentée ci-dessous :

| Désignation | Dépenses | | Recettes | |
|--|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| D-657362 - CCAS | 4 000 € | | | |
| D- 657364 – Activités commerciales | | 12 883 € | | |
| D – 6574 – subventions organismes privés | 8 883 € | | | |
| Total FONCTIONNEMENT | 12 883 € | 12 883 € | | |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| D-020 – dépenses imprévues | 39 910 € | | | |
| R-024 – vente | | | | 100 € |
| D-2031-67 – CCU | | 10 € | | |
| D-204171-99 – Eclairage public | | 10 000 € | | |
| D-2111-61 – voirie | 50 000 € | | | |
| D-2313-63 – stade | | 70 000 € | | |
| D-2313-66 – école Gustave Eiffel | | 10 000 € | | |
| Total INVESTISSEMENT | 89 910 € | 90 010 € | | 100 € |
| Total Général | | 100 € | | 100 € |

5. ☞ Commission urbanisme : Acquisition foncière

Monsieur ROY informe le conseil municipal que la commission finances-urbanisme s'est positionnée sur d'éventuelles acquisitions de terrains :

- M et Mme BODIN et les consorts AUBRET pour permettre la création d'une voie entre les lotissements des Tardivières 3, 4 et futurs et la route d'Aizenay
- M et Mme GUILLET : terrains privés accueillant actuellement les jardins familiaux.

La commune consultera l'avis des domaines pour la base tarifaire.

Monsieur ROY précise que ces acquisitions se feront par le budget lotissement « Tardivières 3 ».

Le conseil municipal est d'accord pour engager les négociations foncières

6. ☞ Commission communication :

A. Réunion de quartiers

Monsieur RICOLLEAU informe le conseil municipal que la commission communication souhaite faire 6 réunions de quartiers l'année prochaine.

Il précise qu'il s'agit d'un temps d'échanges et donc aucun ordre du jour ne sera établi.

Monsieur le Maire évoquera ce point lors de la cérémonie des Vœux

B. Nouveaux arrivants

L'accueil des nouveaux arrivants s'est très bien passé.

Madame MOLLÉ informe le conseil municipal que l'année prochaine, l'accueil aura lieu au foyer rural. En effet, l'espace Pré Vert sera trop petit car il y aura tous les habitants des Tardivières 3.

C. Lettre info

Aucune remarque n'est formulée sur la dernière lettre info.

7. ☞ **Commission Action Sociale** : Semaine Bleue

Monsieur COUSSEAU présente le programme de la semaine bleue :

- Exposition de vieilles photos de la commune avec vernissage le 9/10 à 18h30
- Visite musée des traditions populaires à Olonne sur mer
- Relaxation
- Dictée intergénérationnelle

8. ☞ **Communauté de communes Vie et Boulogne** : Rapport d'activités 2014

Le rapport d'activités 2014 a été envoyé aux élus.

Aucune remarque n'est formulée.

Monsieur le maire informe le conseil que le Préfet se prononcera le 19 octobre sur le rapprochement éventuel des communes du Pays de Palluau et de la CCVB

9. ☞ **Commission Enfance Jeunesse** : Conseil municipal des enfants

A. Nettoyons la nature

Madame MACÉ rappelle que l'opération « Nettoyons la nature » est à l'origine du CME. Elle s'est déroulée le dimanche 20 septembre.

24kg d'ordures ont été ramassées.

Les élus du CME étaient contents et pensent réitérer cette opération, mais tous les 2 ans.

B. Elections

Madame RICHARD informe le conseil municipal que 4 nouveaux enfants, 2 CM1 de chaque école, vont être élus le 15 octobre.

A ce jour, les candidatures ne manquent pas, car il y en a 3 à Gustave Eiffel et 10 au Sacré Cœur

10. ☞ Points divers

A. Visite des ouvrages Publics

Monsieur le Maire rappelle qu'il est possible de visiter des ouvrages publics qui dépendent du Sydev, Trivalis et Vendée Eau.

Il suffit de s'inscrire en ligne sur l'un des sites des syndicats départementaux.

B. SCOT - PADD

Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'ils ont tous été invités pour la présentation du PADD du SCOT le 16 octobre de 18h à 20h à la maison des communes.

C. Dates à retenir

10 octobre : accueil des élus d'Apremont

11 novembre : cérémonie

6 et 13 Décembre : élections régionales

4 janvier : vœux du maire

OCTOBRE 2015

Vendredi 9 : O.G.E.C. - Assemblée Générale

Vendredi 9 : A.C.P.G./C.A.T.M. - Concours de belote

Vendredi 23 : Football - Concours de palets

Vendredi 23 : Commune - Paysage de votre commune

Samedi 24 : Club "Loisirs & Détente" - Concours de belote

Samedi 31 : Soirée Billard (Tartiflette 2016)

Vendredi 30 : Comité des Fêtes - Assemblée Générale

NOVEMBRE 2015

Vendredi 6 : Jardin des 5 sens - Assemblée Générale

Samedi 7 : Association "Vie et Reiki"

Mercredi 11 : Cérémonie du 11 Novembre

Vendredi 13 : O.G.E.C. - Concours de belote

Jeudi 19 : Club "Loisirs & Détente" - Assemblée Générale (Gym Douce à pré vert)

Vendredi 20 : VÉL'OXYGEN - Assemblée Générale & Repas

Samedi 21 : Tennis de Table - Concours de belote

Samedi 28 : Basket - Choucroute

Dimanche 29 : Club "Loisirs et Détente" - Soirée dansante

Dates des prochaines réunions du conseil municipal à 20h30 :

27 octobre à **20h**

8 décembre

12 janvier 2016

2 février

1^{er} mars (vote budgets)

5 avril

3 mai

7 juin

5 juillet

6 septembre

4 octobre

8 novembre

6 décembre